

AR Prefecture

016-211601380-20240129-DCM202401_03-DE
Reçu le 30/01/2024
Publié le 30/01/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 18 - votants : 22 dont 4 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 29 janvier 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 23/01/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, BADALIAN, CHEMINADE, RANIVOALISON,
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET LAGARDE, LOJEWski, MOUHICA, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

Mmes LAINE, DESACHY, GOMES DA COSTA, PLAIN, VASLIN, MORIN, DIABY, JUIN,

POUVOIRS : De Mme PLAIN à Mme GINGAST
De Mme DESACHY à Mme BEL
De Mme VASLIN à Mme CHAUVEAU
De Mme LAINE à M. LABROUSSE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BEL

Délibération : 2024-01-03

Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « Plantier de Moulède »

Rapporteur : H. GINGAST

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation de centrale photovoltaïque porté par EDF Renouvelables France sur des terrains privés situés au lieu-dit « Les Plantiers de Moulède », sur la parcelle ZK0016.

La parcelle concernée appartient à la zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) solaire photovoltaïque au sol et agrivoltaïsme, qui a été approuvée par délibération n° 2023-12-04 en date du 18/12/2023

Madame le Maire indique qu'EDF Renouvelables France demande l'avis du Conseil Municipal de la Commune avant d'effectuer les études environnementales.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet présenté.

AR Prefecture

016-211601380-20240129-DCM202401_03-DE
Reçu le 30/01/2024
Publié le 30/01/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés par 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, DECIDE d'émettre un avis favorable à sur le projet présenté.

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 30 JAN. 2024

Réception du : 30 JAN. 2024

Mise en ligne le : 31 JAN. 2024

Le Maire,
Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département